

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY

**Pouvoirs :** Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU

**Absents excusés :** Madame Marie BADIER, Monsieur Flavien GENDRON

**Absents :** Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

**Secrétaire de séance :** Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 13/12/2024		Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	13
Nombre de membres présents	12	Pour	13
Nombre de procuration	01	Contre	00

**24.87 - Mise en œuvre d'activités sportives pendant la pause méridienne des écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025 - Avenant n° 2 à la convention avec l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » - Autorisation de signature**

La Commune a signé avec l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » une convention et son avenant n° 1 relatifs à l'animation d'activités sportives dans les écoles, pendant la pause méridienne sur le temps scolaire, pour la période de septembre à fin décembre.

Les parties souhaitent poursuivre ce partenariat de janvier à juillet 2025, selon les mêmes modalités qu'actuellement, soit :

- Maternelle : jeudi 12h à 13h20 / vendredi 12h à 12h45
- Élémentaire : lundi et mardi 12h à 13h20

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**AR Prefecture**

017-211702220-20241217-DEL24\_87-DE  
Reçu le 20/12/2024

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Considérant l'accord de l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » pour intervenir à l'école maternelle et à l'école élémentaire pendant la pause méridienne, selon les modalités fixées par voie de convention, pour la période du 6 janvier au 4 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 ci-annexé à la convention avec l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » ;
- AUTORISE Madame VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à le signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Marsilly, le 18 décembre 2024

Le Maire,  
Hervé PINEAU



La Secrétaire,  
Annie COURCY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Courcy", is written over the printed name of the secretary.